

De la trappe au socle: l'allocation universelle contre le chômage *

Philippe Van Parijs,
Université catholique de Louvain
Chaire Hoover d'éthique économique et sociale

A paraître dans *Les Avatars du lien social*.

Recueil de conférences prononcées à la Maison des sciences de l'homme Ange Guépin au cours de ses dix premières années d'existence,
sous la direction d'Alain Supiot,
Nantes : Maison des sciences de l'homme

Partout en Europe, la réforme de l'Etat-Providence est à l'ordre du jour — et elle risque fort de le rester un bon bout de temps. Dans la réflexion sur cette réforme, il n'est plus étonnant aujourd'hui que l'on fasse une place de choix à l'idée — naguère saugrenue — d'une allocation universelle, c'est-à-dire d'un revenu inconditionnellement attribué à tout citoyen. Depuis le milieu des années quatre-vingts, en effet, l'attention portée à cette idée n'a cessé de se diffuser et de s'approfondir. Innombrables sont aujourd'hui les livres, numéros de revue et articles de tous genres qui lui ont été consacrés, et même des auteurs qui lui sont a priori hostiles se sentent aujourd'hui forcés d'en discuter explicitement.¹

Mais surtout, l'idée est de moins en moins confinée à quelques cercles d'intellectuels et d'activistes, et de moins en moins ignorée par ceux qui détiennent le pouvoir de décision.² Ainsi, aux Pays-Bas, où le débat public sur le sujet remonte à la fin des années 1970, deux membres du gouvernement ont suggéré publiquement en décembre 1994 que l'idée devrait

* Ce texte reprend l'essentiel d'une conférence prononcée le 12 mai 1995 à la Maison des sciences de l'homme Ange Guépin (Nantes) dans le cadre du cycle "L'Europe sociale". Des versions antérieures en ont été présentées à l'Université de Brême (25 janvier 1995), à l'Université de Genève (20 janvier 1995), au colloque annuel de l'Association suisse de politique sociale (Locarno, 10 octobre 1995) et publiées dans des numéros spéciaux de la Revue française des affaires sociales (Paris, janvier-mars 1996), de la Revue du MAUSS (Paris, janvier-juin 1996), de la Revue suisse de science politique (Genève, printemps 1996), de Partage. Revue du syndicat des chômeurs (Paris, juin-juillet 1996) et de Liber (Paris, décembre 1997) et, en traduction, dans L'Assistenza Sociale (Rome, avril-juin 1996), dans les Actes du Seminario Internacional Renda minima e exclusão (Sao Paulo, octobre 1996) et dans Kultuurleven (Leuven, décembre 1996).

¹ Van Parijs (2003) offre une introduction plus générale à l'idée d'allocation universelle et au débat qu'elle a nourri en Europe et au delà et contient de nombreuses références en français et dans d'autres langues. Le site web du Basic Income European Network (BIEN) fournit par ailleurs une présentation argumentée de l'idée, un historique, l'annonce de ses congrès biennaux (le plus récent a eu lieu au siège du B.I.T. à Genève en octobre 2002, le prochain aura lieu à Barcelone en septembre 2004 dans le cadre du Forum universel des cultures) et un grand nombre de références bibliographiques commentées : <http://www.basicincome.org>. Groot & van der Veen eds (2000) donne une bonne idée de la manière dont le débat s'est développé au sein du BIEN depuis sa fondation en 1986. Pour s'abonner gratuitement à son bulletin électronique bimestriel, du BIEN il suffit d'envoyer un message à bien@basicincome.org. Tous les numéros antérieurs sont téléchargeables sur le site.

² Au contraire de ce qui fut le cas lors de la première apparition de l'idée dans le débat public, dans l'Angleterre de l'entre-deux-guerres. Voir le récit solidement documenté qu'en fait Van Trier (1995).

être prise en compte lors de la grande réforme de l'Etat-Providence néerlandais alors envisagée. Plus récemment, en octobre 2002, le gouvernement irlandais a publié un « livre vert » explorant de manière approfondie différents scénarios d'allocation universelle. Ailleurs aussi, l'intérêt des milieux politiques pour l'idée débord aujourd'hui largement les partis écologistes, qui furent les premiers à s'y intéresser mais ne la défendent souvent que du bout des lèvres, de peur sans doute que leur réputation d'utopistes naïfs ne se trouve dangereusement renforcée.

Deux blocages

Comme proposition de solution au problème du chômage, de l'exclusion, de la "société duale", de la "fracture sociale", cependant, l'allocation universelle est incomparablement moins utopique, par exemple, qu'une politique tablant essentiellement sur les effets de la croissance ou d'une réduction généralisée du temps de travail. Pour que ceci puisse être largement compris, il importe de lever deux obstacles préalables. Le premier est un blocage moral, une opposition de principe à l'idée même de prendre au sérieux une proposition de revenu inconditionnellement garanti à tous, même à ceux qui ne *veulent* pas travailler. C'est à la réduction de cet obstacle mon livre de 1995, *Real Freedom for All*, tente de contribuer. J'y articule et défends une conception de la justice résumée dans le slogan "La liberté réelle pour tous" et je justifie sur cette base l'introduction d'une allocation universelle au niveau le plus élevé qui soit soutenable, sous une double contrainte: d'une part le respect de ce qu'on pourrait appeler, en termes vagues, le respect des libertés fondamentales et d'autre part le respect d'un critère de "diversité non-dominée" qui détermine quel est le niveau des ressources dont la justice exige qu'elles soient allouées, de manière ciblée, aux personnes "handicapées".³

Il existe certainement d'autres arguments éthiques plus ad hoc dont l'efficacité rhétorique dans le débat public pourrait bien être supérieure — par exemple l'argument selon lequel, du point de vue même du principe "A chacun selon son travail (productif et reproductif)", une allocation universelle modeste constituerait non une transgression mais un progrès sensible, du fait qu'elle reviendrait bien davantage à fournir enfin un revenu à des personnes aujourd'hui lamentablement sous-payées dans les termes mêmes de ce critère (dans leur très grande majorité, des femmes), qu'à donner l'occasion à quelques paresseux invétérés d'être payés pour ne rien faire.⁴ Il reste qu'à la lumière de ma propre expérience du débat académique et public, je suis convaincu qu'on ne peut s'en tenir à une concaténation aléatoire d'arguments *ad hominem*

3 Voir Van Parijs (1995), dont les thèses centrales sont résumées dans Van Parijs (1996 : chap.1). Pour une discussion critique approfondie de ces thèses, voir surtout Krebs ed. (2000), Cohen & Rogers eds. (2001), Reeve & Williams eds (2003), White (2003) et Wright ed. (2004).

4 Cette tactique argumentative peut du reste avoir un corrélat institutionnel, en l'occurrence la stratégie suivante suggérée par Atkinson (1994). Elle consiste à introduire en un premier temps un "revenu de participation" qui aurait tous les traits d'une allocation universelle sauf un seul: parmi les personnes en âge de travailler, il est restreint aux personnes qui soit effectuent un travail salarié, soit sont travailleurs indépendants, soit s'occupent d'enfants en bas âge, soit s'occupent de personnes âgées, soit sont actives dans des associations de bénévoles, soit suivent des une formation, soit encore sont demandeurs d'emploi. Ainsi apaisés par la présence d'une contrepartie — qui n'a pas à prendre la forme de travail salarié et peut être minimale (le revenu, lui aussi, est minimal), il se peut que les responsables politiques se montrent moins timorés et osent proposer l'introduction d'un revenu-socle. Mais ma prédiction (et, je le suspecte, aussi celle d'Atkinson) est que si un pays ou une région introduit un jour un tel revenu de participation, on ne tardera pas à se rendre compte que cela coûte plus en contrôleurs, en paperasseries et en intrusion dans la vie privée de vérifier si la contrepartie est bien présente que cela n'épargne de ressources en raison des quelques malheureux vrais fainéants que l'on serait ainsi parvenu à exclure ou à contraindre à un travail dont ils ont du reste toute chance de s'acquitter bien piètrement. Dans l'intérêt de tous (contribuables et bénéficiaires), on passera alors sans convulsion à un revenu-socle inconditionnel, à une véritable allocation universelle.

dont le fondement se déplace en fonction de l'adversaire du moment, et qu'une conception éthique globale plausible et cohérente, capable de résister à une grande diversité d'objections, est souvent d'un apport précieux. C'est une telle conception que j'ai tenté d'élaborer dans *Real Freedom for All*. Mais ce n'est pas elle que je souhaite présenter ici.

Pour entamer la résistance ou, simplement, l'incompréhension, il importe en effet de ne pas s'attaquer seulement au blocage moral. Un second obstacle majeur provient du blocage intellectuel qui empêche de voir que ce qui apparaît comme un droit au revenu puisse avoir pour objectif et pour effet de restaurer le droit au travail. La stratégie pédagogique la plus efficace consiste sans doute à partir de solutions à première vue plus évidentes au problème du chômage et à montrer comment la réflexion sur leurs difficultés et leurs limites conduit, de proche en proche, à l'idée d'allocation universelle. Quatre cheminements de ce type ont joué, jouent et continueront de jouer un rôle important dans le processus de découverte de la pertinence, voire du caractère incontournable de l'allocation universelle dans le contexte de la lutte contre le chômage: celui des "détrappeurs", qui partent de la nécessité de supprimer ou réduire la trappe du chômage; celui des "partageurs", qui partent de la nécessité de répartir l'emploi existant entre davantage de personnes; celui des "subventionneurs", qui partent de la nécessité de rendre viables des emplois trop peu productifs; et celui des "formateurs", qui partent de la nécessité de rendre rentables des travailleurs trop peu qualifiés. Je voudrais vous convier ici à me suivre le long du premier de ces quatre cheminements, emprunté par ceux qui ont reconnu le lien entre le chômage que nous connaissons aujourd'hui en Europe et un Etat-Providence qui consiste pour une bonne part à indemniser l'inactivité.⁵

Les quatre dimensions de la trappe du chômage

La trappe — ou le piège — du chômage est un mécanisme multidimensionnel qui maintient les bénéficiaires d'allocations — les allocations de chômage ou d'inaptitude au travail, le RMI — dans une situation d'exclusion de toute activité rémunérée déclarée. Le premier aspect de cette trappe — auquel celle-ci est souvent intégralement réduite — consiste en un différentiel de revenu net insuffisant, parfois même nul ou négatif (compte tenu des frais supplémentaires de garde d'enfants, de transport, de vêtements, etc. qu'engendre l'obtention d'un emploi), entre la situation où on effectuerait le travail rémunéré que l'on est susceptible de trouver et la situation de chômage indemnisé. Lorsque ce différentiel est faible, on peut généralement s'attendre à ce que l'incitation à chercher et accepter du travail soit tout aussi faible. A strictement parler, il ne s'agit certes à ce stade que de chômage "volontaire": le travail disponible n'est pas suffisamment attrayant par rapport au non-travail. Mais il importe de voir que, comme la situation matérielle des chômeurs concernés est déjà souvent fort pénible, il y a bien des cas dans lesquels accepter un travail ne serait pas seulement absurde, mais simplement une option qu'ils ne peuvent pas se permettre.

A ce premier aspect de la trappe du chômage induite par le système actuel de revenu garanti et d'assurance-chômage s'en ajoute un second, lui aussi "volontaire" et au moins aussi important. Habituellement ignoré par les économistes mais bien perçu par les travailleurs sociaux et les sociologues de terrain, il concerne l'incertitude inhérente aux changements de statut que le fonctionnement de ce système requiert.⁶ Sous cet aspect, la trappe naît parfois de la peur de quitter la sécurité d'allocations régulièrement payées pour dépendre désormais d'un employeur qui, peut-être, payera avec retard, ou de

5 Je compte les parcourir tous quatre dans un livre en préparation avec Yannick Vanderborght.

6 Ce mécanisme, crucial pour saisir l'enjeu du débat entre partisans de l'allocation universelle et de l'impôt négatif sur le revenu (voir ci-dessous), est mis en lumière, à partir d'un ensemble d'entrevues avec des allocataires sociaux, dans Jordan & al. (1992) et Delvaux & Cappi (1993).

manière aléatoire, ou pas du tout. Elle naît le plus souvent de la crainte de ne pas tenir le coup ou de ne pas donner satisfaction à l'employeur, et ainsi de s'exposer aux aléas et retards des démarches administratives plus ou moins complexes, opaques, arbitraires et humiliantes qui seront requises pour retrouver le droit aux allocations après avoir dû renoncer à l'emploi que l'on avait trouvé ou s'en être fait licencier. Que le risque d'interruption de revenu se situe principalement au moment où on accède à l'emploi ou au moment où on l'abandonne, ceux qui ne peuvent compter sur des réserves significatives ou sur la solidarité des proches s'exposent au risque de déclencher une spirale d'endettement, l'expulsion du logement, la coupure du gaz, l'impossibilité de se soigner, etc. Même lorsque la probabilité objective en est relativement faible, la perspective d'un tel processus dramatiquement cumulatif peut être perçue comme une menace majeure par des personnes mal équipées pour connaître, décoder et a fortiori invoquer les règles effectives. Elle est dès lors suffisante pour acculer au repli prudent dans la trappe du chômage beaucoup de ceux qui, autrement, accepteraient volontiers un emploi payant à peine plus (voire moins) que leur allocation.

A ces deux premiers aspects, il faut immédiatement en ajouter un troisième, qui introduit une dimension de chômage "involontaire", au sens strict que les économistes donnent à ce terme. Même lorsqu'elles ne sont pas contraintes par un salaire minimum légalement prescrit,⁷ les entreprises n'ont guère intérêt à offrir des emplois dont la rémunération nette est inférieure (ou guère supérieure) au niveau des revenus de remplacement, et cela même au cas où ils trouveraient acquéreurs. Pourquoi? Parce qu'elles savent bien qu'avec une telle rémunération, les travailleurs seront généralement peu motivés à travailler avec assiduité et diligence et ne se soucieront guère de la menace de licenciement ou de non-reconduction de contrat, la perspective étant pour eux, dans ce cas, de garder à peu près le même revenu et de s'épargner les coûts liés au travail et les efforts que celui-ci exige. Les entreprises vont dès lors s'abstenir d'offrir de tels emplois, dont la rentabilité nette attendue serait dérisoire - en particulier si l'on tient compte des coûts de recrutement, d'insertion, de formation et (éventuellement) de contentieux qui s'ajoutent à la rémunération et aux cotisations sociales —, et elles préféreront dès lors offrir des emplois moins nombreux, mais mieux payés que ce que des chômeurs ayant toutes les qualifications requises seraient prêts à accepter, engendrant de ce fait un véritable chômage involontaire.⁸ Ce n'est pas seulement qu'il ne serait pas très raisonnable, pour les allocataires, d'accepter ces emplois peu payés mais aussi qu'il ne serait pas très rationnel, pour les entreprises, de les offrir.

A ces trois aspects de la trappe du chômage s'en ajoute encore un quatrième qui reflète simplement le fait qu'avec le temps (biographique), la trappe ne cesse de se creuser, par l'effet conjoint de trois processus distincts qui se renforcent mutuellement. Le premier d'entre eux est la dégénérescence des savoir-faire productifs: à mesure que le chômage se prolonge, on perd la capacité d'être ponctuel, de mobiliser son énergie, de structurer ses journées; on oublie les connaissances techniques apprises; et surtout on n'a pas l'occasion de tenir à jour ces connaissances grâce à la pratique quotidienne sans laquelle elles deviennent rapidement obsolètes. Le second processus est une transformation des aspirations: ne fût-ce que pour survivre psychologiquement, ceux qui sont coincés dans la trappe doivent réorienter leur conception de ce qui importe dans la vie vers autre chose que le travail salarié déclaré — de l'éducation des enfants au trafic de drogue. Entre ces deux processus s'enclenche rapidement une rétroaction cumulative: plus on sent ses qualifications s'éroder, plus on oriente ailleurs ses ambitions, et moins on se focalise sur le travail salarié, moins on se soucie d'entretenir ses savoir-faire. En outre, ces deux processus en engendrent un troisième, qui les renforce à leur tour

⁷ Dans la mesure où elles peuvent offrir des emplois à temps partiel, pareille prescription ne les empêche du reste pas d'offrir des rémunérations hebdomadaires ou mensuelles inférieures aux revenus de remplacement.

⁸ Voir sur ce point l'abondante littérature relative aux différentes versions du "salaire d'efficience", dont Akerlof & Yellen (1985) constitue une première synthèse.

l'un et l'autre. Supputant la réalité de ce double processus d'érosion des capacités et des motivations, les employeurs auront naturellement recours à une forme de discrimination statistique à l'encontre de ceux qui y ont été exposés, à savoir les chômeurs de longue durée. Par suite, ceux-là même dont les qualifications et aspirations seraient restées intactes en dépit d'un chômage prolongé verront leur chance d'être engagés amoindrie par l'effet de ce troisième processus, qui fait de la durée du non-emploi un signal commode de l'inemployabilité de ceux qui en sont les victimes. L'effet cumulé de ces trois processus ne tarde pas à transformer la trappe du chômage en une véritable fosse de l'exclusion, dont on ne peut plus espérer sortir que par miracle.

Pourquoi la trappe se peuple

L'existence de ce quadruple mécanisme ne serait pas trop gênante si presque tous les ménages composant la population active avaient un revenu primaire potentiel durablement plus élevé que le revenu minimum garanti. Or il n'en est rien — ou plus exactement, il n'en est plus rien. Car au fil du temps et d'une manière qui a pu être masquée par les fluctuations cycliques, la proportion des membres de la population active dont le revenu primaire potentiel est inférieur à la garantie de revenu n'a cessé d'augmenter et continue de le faire.

Pourquoi? Les causes sont multiples mais je n'en soulignerai qu'une, dont l'importance est sans doute primordiale. Si vous ouvrez davantage votre économie, que ce soit par un accord de libéralisation des échanges ou simplement en raison d'une baisse des coûts des transports et communications, et si vous la mettez ainsi en relation plus étroite avec des régions où les salaires sont moins élevés, votre PNB gagne sans doute globalement, à la fois parce que l'acceptation des importations a généralement pour contrepartie formelle l'acceptation par l'autres pays de vos exportations et parce que sans ces importations que vous faites, l'autre pays ne pourrait pas se permettre d'acheter certains de vos produits. Mais cet impact global positif est fortement différencié: ceux qui détiennent les facteurs les plus rares (capital technologique, haute qualification) voient leurs revenus s'accroître encore grâce à cette expansion de leur marché et ceux qui détiennent les facteurs les moins précieux (travail peu qualifié) sont placés en concurrence — par produits interposés — avec des travailleurs bien moins rémunérés.⁹ Le résultat de ce phénomène — et d'autres phénomènes, partiellement indépendants, liés par exemple à l'évolution technologique, à la participation croissante des femmes à la population active ou à la privatisation de grandes entreprises publiques — est que, depuis les années soixante, un quasi-doublement du revenu primaire par tête a pu aller de pair, en Europe occidentale, avec une réduction de la proportion de membres de la population active pouvant obtenir un revenu primaire au moins égal aux revenus de remplacement distribués par l'Etat social.

Voilà la nature fondamentale du type de chômage auquel il s'agit de s'attaquer d'urgence dans nos pays, un chômage qui n'est pas cyclique mais permanent et qu'une croissance même soutenue, une reprise même vigoureuse, n'est pas à même d'absorber. Au contraire, à structures inchangées, les moyens les plus efficaces pour assurer une croissance allègre du PNB — libre échange, fuite en avant technologique — sont aussi des mesures susceptibles d'accroître encore le chômage plutôt que de le réduire. Pour s'attaquer à la racine du problème, il faut autre chose, en l'occurrence une approche qui pense ensemble la politique économique et la politique sociale, la distribution du travail et la distribution des revenus. Et c'est ici que s'articule un des principaux cheminements susceptibles de conduire à l'idée d'une l'allocation universelle.

⁹ Voir notamment Wood (1994) pour une évaluation empirique de l'importance de ce phénomène.

Le chemin des détrappeurs

Le cheminement des "détrappeurs" a pour point de départ l'idée très simple que si l'on veut vraiment que les gens sortent de la trappe du chômage, de la fosse de l'exclusion, ce qu'il importe de faire ce n'est pas de les harceler sans cesse ou de leur inoculer un sentiment de culpabilité à l'égard de leur propre exclusion. C'est bien plutôt de cesser de les punir par le retrait de leur allocation dès le moment où ils se débrouillent pour trouver un petit emploi, à temps partiel par exemple, leur permettant de sortir de l'isolement et de l'inactivité, de préserver leurs savoir-faire ou d'en acquérir de nouveaux. Donc, de grâce, disent les détrappeurs, puisqu'il est préférable pour elles-mêmes comme pour l'économie dans son ensemble que ces personnes travaillent, cessons de décourager leurs initiatives et laissons-les conserver leurs allocations de chômage ou de revenu minimum garanti lorsqu'elles parviennent à trouver une activité (faiblement) rémunérée. Divers pays ont expérimenté dans cette direction avec une restriction sectorielle, par exemple en autorisant le cumul avec l'allocation aux allocataires s'installant à leur compte comme indépendants ou à ceux qui travaillent dans le cadre d'"agences locales pour l'emploi" mises sur pied par des autorités communales en vue de fournir divers services aux particuliers. Certains pays ont également permis des cumuls d'allocation et de rémunération sans restriction sectorielle, mais alors presque toujours de manière étroitement limitée dans le temps et presque toujours aussi pour un montant de revenu très faible, avec une corrélation fortement négative entre ces deux variables: moins le cumul est limité dans le temps, plus le montant cumable est réduit.

Le problème, bien sûr, est qu'au terme de la période de cumul autorisé on retombe en général dans la situation d'exclusion, ou qu'on reste confiné dans le ghetto des très petits boulots durablement cumulables, ou encore dans celui du travail en noir ou gris foncé. C'est à ce stade que beaucoup se mettent tout doucement à penser à un système de cumul qui aurait l'avantage d'être permanent et intégré au traitement fiscal de l'ensemble de la gamme des revenus. Pourquoi ne pas imaginer une décroissance graduelle de l'allocation en fonction du revenu du travail qu'on y ajoute, mais avec une décroissance moindre que l'augmentation du revenu du travail. On arrive ainsi à l'idée d'un impôt négatif sur le revenu qui se transforme en impôt positif à partir d'un niveau de revenu — le *break even point* — sensiblement supérieur au niveau de revenu que le système vise à garantir à tous. Ce système a l'avantage de la continuité, dans le temps comme dans la gamme des revenus. Mais il conserve et renforce même la complexité administrative du système. En effet, le montant de l'allocation à laquelle un ménage a éventuellement droit au cours d'une période dépend du revenu professionnel durant l'exercice concerné, et ce revenu n'est administrativement connaissable qu'avec un délai dont l'urgence de l'aide requise ne permet pas d'attendre l'écoulement. Un système d'impôt négatif ne peut donc remplir sa fonction que s'il est complété par un dispositif d'avances sur requête exigeant la vérification de conditions plus ou moins complexes et d'autant plus lourd que les personnes dont le revenu est inférieur au *break even point* sont plus nombreuses.

Plus on prend conscience de l'ampleur de ce problème et du coût administratif qui y est lié, plus on a de chances de songer à l'idée suivante, qui est presque le terme de notre cheminement. Au lieu de donner à ceux-là seuls qui en ont vraiment besoin — comme dans la version la plus simple du revenu minimum garanti — ainsi qu'à ceux qui sont un peu plus aisés qu'eux — comme dans le système d'impôt négatif —, donnons à tous et ajustons par l'impôt. En d'autres mots, instaurons une véritable allocation universelle. Il n'arrive pas rarement, à ce stade du raisonnement, que se dessinent soudain des sourires narquois et que fument même des cris d'indignation. Calculette en main, on vous démontre que donner à tous impliquerait autant de milliards d'impôts supplémentaires et que, dans un contexte où tous se plaignent déjà d'une pression fiscale excessive, chacun comprendra que c'est là une proposition ridicule. En outre, à supposer même que l'on obtienne ces milliards, on aurait bien mieux à faire que de les mettre dans la poche des riches, par exemple en les affectant

à la promotion de l'emploi, à l'amélioration de l'enseignement, etc. Le nombre des milliards exhibés par la calculette varie considérablement d'un cas à l'autre (notamment en fonction de la devise utilisée), mais toutes les fois qu'on m'en a cité, j'avoue les avoir oubliés aussitôt, parce que ces calculs sont simplement sans pertinence.¹⁰

Car ce qu'on fait en passant d'un système exigeant un contrôle des ressources à un système qui n'en exige pas, d'un système d'impôt négatif à une allocation universelle, ce n'est pas effectuer de nouveaux prélèvements nets que l'on pourrait éventuellement affecter à d'autres fins que des transferts. Ce n'est pas non plus répartir autrement les revenus nets. C'est simplement faire essentiellement ce qu'on faisait antérieurement, mais (1) avec un coût administratif moindre — on n'a plus besoin de contrôle préalable des ressources puisque l'allocation est donnée à tous, mais seulement d'un ajustement de l'impôt; (2) sans changement dans la structure et les niveaux des taux marginaux d'imposition, ni donc dans l'impact économique que l'on peut attendre de cette imposition; (3) avec une efficacité accrue du point de vue de la lutte contre la pauvreté — la proportion d'ayant-droit faisant valoir leurs droits (le *rate of take up*) est inévitablement et parfois substantiellement plus élevée dans le cas de transferts universels que dans le cas de transferts liés aux revenus, notamment du fait de l'imperfection de l'information, de la lenteur des démarches et du caractère dissuasif de l'humiliation souvent liée à celles-ci —; et (4) avec une efficacité accrue du point de la lutte contre l'exclusion, en raison du second aspect de la trappe du chômage mentionné plus haut. Cette trappe, en effet, n'est pas seulement creusée par une carence de différentiel de revenu adéquat entre travail et non-travail — à laquelle l'impôt négatif porte remède exactement au même degré que l'allocation universelle correspondante —, mais aussi par l'incertitude liée au changement de statut, à laquelle l'allocation universelle, au contraire de l'impôt négatif, met fin: elle permet de prendre le risque d'accepter un emploi ou d'entreprendre une activité d'indépendant, parce que l'obtention de revenus professionnels ne compromet nullement le droit à la perception régulière d'une allocation que l'on percevait lorsqu'on était sans emploi.

Tout n'est cependant pas aussi simple que cela, et il importe de prendre en compte une complication importante qui nous conduira rapidement au terme du cheminement. J'ai implicitement raisonné jusqu'ici à type de ménage donné. Mais dans pratiquement tous les systèmes existants de revenu minimum le montant attribué par personne varie en fonction de la composition du ménage. Or l'allocation universelle est strictement individuelle, quant à son droit comme à son montant, et il importe qu'elle le soit, notamment pour ne pas perpétuer ou créer une trappe de l'isolement qui peut être aussi dommageable que la trappe du chômage. Si l'on veut éviter un coût net considérable — impliquant à la fois un bouleversement de la répartition des revenus nets au détriment des isolés et un relèvement drastique des taux marginaux d'imposition —, on ne peut donc pas généraliser à tous le niveau revenu aujourd'hui garanti aux isolés. La voie la plus prometteuse est dès lors d'introduire en un premier temps une allocation universelle très modeste qui ne serait pas supérieure à la moitié du montant aujourd'hui garanti pour un couple. A court terme, c'est donc en référence à un montant automatiquement indexé (sur le coût de la vie ou, plus audacieusement, sur le PNB) de l'ordre de EUR 250 qu'il est à mes yeux opportun d'effectuer les exercices de chiffrage, seules étant supprimées les autres allocations d'un montant inférieur,

10 Cette remarque n'ôte rien à l'utilité de la calculette — elle est même cohérente avec la nécessité d'un puissant ordinateur — lorsqu'il s'agit d'estimer l'impact sur les taux marginaux d'imposition et sur la distribution des revenus nets des ménages par exemple du passage d'un revenu minimum garanti conventionnel à un système d'impôt négatif (voir ci-dessus) ou d'une allocation universelle "partielle" à une allocation universelle "pleine" (voir ci-dessous). Pour preuve les résultats intéressants et parfois surprenants des simulations effectuées grâce au modèle et à la banque de données du Ministère fédéral belge des Finances (Gilain & Van Parijs 1996).

tandis que les allocations d'un niveau supérieur verraient leur montant diminué (en net) d'un montant au plus égal, de manière à ce que la situation de tous les titulaires d'allocataires modestes soit, au pire, inchangée.¹¹

Une utopie à la mesure de notre temps

Au terme de ce périple intellectuel, voilà donc comment le cheminement institutionnel de l'Etat-Providence me semble maintenant devoir se poursuivre: par l'introduction en guise de socle à l'ensemble des revenus — y compris de transferts et d'aide sociale — d'un revenu strictement individuel attribué à chaque citoyen. A un niveau modeste, pareille mesure est certainement possible juridiquement, administrativement et économiquement. Si dans presque tous les pays la possibilité politique en paraît encore si éloignée, c'est en raison des deux blocages dont j'ai parlé en commençant. Pour contribuer au déblocage, je me suis ici adressé aux très nombreuses personnes qui sont — ou peuvent facilement devenir — sensibles au problème que pose la trappe du chômage. A ces détrapeurs en puissance, j'ai proposé de suivre un chemin qui m'a conduit, pas à pas, à l'idée d'introduire une allocation universelle modeste en guise de socle à l'ensemble des autres revenus — du travail, du capital ou de remplacement. Plusieurs d'entre eux, j'en suis sûr, ont été perdus en route, soucieux d'explorer l'un ou l'autre chemin de traverse que j'ai — trop vite à leurs yeux — qualifié d'impasse. Soit, je peux attendre un peu, et serai curieux de les voir revenir, quitte à devoir entendre que j'ai négligé un raccourci, voire même que l'itinéraire que je recommande conduit au précipice. Tout ce que je peux faire, en balisant mon tracé, c'est aider d'autres à parcourir plus rapidement, moins laborieusement, le chemin qui conduit de l'identification du problème à une solution qui, pour beaucoup, n'a rien d'évident. C'est exactement cela, s'attaquer à ce que j'ai appelé le blocage intellectuel.

Cette démarche est importante et elle peut accomplir beaucoup. Mais elle ne pourra réussir que si elle intègre une réflexion sur la nature de l'objectif poursuivi, s'attaquant ainsi en même temps au blocage moral. Résistant à mes inclinations de philosophe, je n'ai pratiquement rien dit ici pour ébranler celui-ci. Pourtant, ce n'est que si on se réinterroge sur les fondements normatifs de l'Etat-Providence et, plus largement, sur la mission de l'économie dans des sociétés comme les nôtres, qu'une solution technique à un problème dûment circonscrit pourra apparaître comme ce qu'elle est aussi, à savoir une réforme qui dépasse l'Etat-Providence tout en l'améliorant, une réforme légitimement porteuse

¹¹ Voir Gilain & Van Parijs (1996) pour une microsimulation des effets distributifs d'une telle mesure dans le cas belge. S'imposant une contrainte de neutralité budgétaire, cette simulation s'efforce en outre de réaliser une neutralité distributive (de court terme) maximale. Elle montre que s'il n'est pas possible, avec les paramètres fiscaux disponibles, de financer l'allocation universelle en évitant tout effet redistributif sensible, il est cependant possible de calibrer les ajustements fiscaux de manière à ce que la grande majorité des ménages (de l'ordre de 80%) ne voie pas leur revenu net modifié de plus de EUR 100 par mois, aucune perte plus importante n'affectant les revenus faibles et pratiquement aucun gain plus important ne bénéficiant à des ménages à revenus élevés. La simulation montre également que, si du moins on ne relève pas les taux d'imposition les plus élevés, le financement d'une allocation universelle même aussi modeste exige un relèvement des taux d'imposition les plus bas à 40 ou 50 % (hors cotisations sociales) malgré la réduction des exemptions. Il n'y a bien entendu là rien d'étonnant ni d'inquiétant, vu que ces taux se substituent pour une bonne part à un taux effectif de 100% (ou davantage) engendré par le retrait plus ou moins graduel des revenus de remplacement. Il reste que les taux ainsi estimés à l'aide de modèles purement arithmétique doivent servir à informer des modèles proprement économiques intégrant les réactions des agents économiques concernés - tout particulièrement, mais pas exclusivement l'offre de travail. Le caractère inédit de la mesure envisagée rend bien entendu l'estimation de certaines équations de tels modèles inévitablement spéculative. Mais ceci ne rend pas l'exercice inutile — et renforce l'argument en faveur d'une approche prudente qui introduit d'abord une allocation universelle très modeste. Voir Atkinson (1995: chapitres 5 et 7) pour une discussion introductive, de Jager & al. (1994) pour un modèle bouclé dans le cas des Pays-Bas.

d'espérances aussi folles que le furent l'abolition de l'esclavage ou l'instauration du suffrage universel, une utopie mobilisatrice à la mesure de notre temps.

Références

- AKERLOF, George A. & YELLEN, Janet L. eds. (1986). *Efficiency Wage Models of the Labor Market*. Cambridge: Cambridge University Press.
- ATKINSON, Anthony B. (1993). "Participation Income", *Citizen's Income Bulletin* 16, 7-11.
- ATKINSON, Anthony B. (1995). *Public Economics in Action. The Basic Income / Flat Tax Proposal*, Oxford: Oxford University Press.
- COHEN, Joshua & ROGERS, Joel eds. (2001). *What's Wrong with a Free Lunch ?*, Boston : Beacon Press.
- DE JAGER, Nicole E.M., GRAAFLAND, Johan J. & GELAUFF, George M.M. (1994). *A Negative Income Tax with a Mini Welfare State: A simulation with MIMIC*, The Hague: Central Planning Bureau, 29p.
- DELVAUX, Bernard & CAPPI, Riccardo (1990). *Les Allocataires sociaux confrontés aux pièges financiers: Analyse des situations et des comportements*, Université catholique de Louvain: IRES, 172 p.
- GILAIN, Bruno & VAN PARIJS, Philippe (1996). "L'allocation universelle: un scénario de court terme et de son impact distributif", *Revue belge de sécurité sociale* 38(1), 5-80.
- GROOT, Loek & VAN DER VEEN, Robert J. eds. (2000) *Basic Income on the Agenda: Policy Objectives and Political Chances*. Amsterdam: Amsterdam University Press (traduction espagnole : Buenos Aires, CIEPP, 2002).
- JORDAN, Bill, JAMES, Simon, KAY, Helen & REDLEY, Marcus (1992). *Trapped in Poverty? Labour-Market Decisions in Low-Income Households*. London and New York: Routledge.
- KREBS, Angelika ed. (2000). *Basic Income? A Symposium on Van Parijs*, special issue of *Analyse & Kritik* (www.analysekritik.uni-duesseldorf.de) 22 (2), 153-269.
- REEVE, Andrew & WILLIAMS, Andrew eds. 2002. *Real Libertarianism Assessed. Political Theory after Van Parijs*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- VAN PARIJS, Philippe (1995). *Real Freedom for All. What (if Anything) Can Justify Capitalism ?*, Oxford: Oxford University Press (Oxford paperback 1997; traduction espagnole : Barcelone, Paidós, 1996).
- VAN PARIJS, Philippe (1996). *Refonder la solidarité*, Paris: Cerf.
- VAN PARIJS, Philippe (2003). « L'allocation universelle : une idée simple et forte pour le XXI^e siècle », in *Les Inégalités* (sous la direction de J.P. Fitoussi et P. Savidan), numéro spécial de *Comprendre* (Paris), automne 2003.
- VAN TRIER, Walter (1995). *Everyone a King*, Katholieke Universiteit te Leuven: Fakulteit der politieke en sociale wetenschappen, thèse de doctorat.
- WHITE, Stuart (2003). *The Civic Minimum*. Oxford : Oxford University Press.
- WOOD, Adrian (1994). *North-South Trade, Employment and Inequality*, Oxford: Oxford University Press.
- WRIGHT, Erik O. ed. (2004). *Redesigning Distribution: Basic income and Stakeholder Grants as Designs for a more Egalitarian Capitalism*, London: Verso, forthcoming.